



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question au Gouvernement n° 2456

Texte de la question

POLITIQUE DU TOURISME

M. le président. La parole est à Mme Arlette Franco, pour le groupe UMP.

Mme Arlette Franco. Monsieur le ministre délégué au tourisme, le tourisme est une activité nationale souvent sous-estimée parce qu'elle est transversale.

Elle représente pourtant 6,4 % de notre PIB et fait de la France la première destination du monde. Ainsi, 75 millions de touristes ont visité notre pays et y ont dépensé quelque 34 milliards d'euros. Cette activité est dépendante du degré de compétitivité de notre offre. Outre nos sites et notre patrimoine, nos prestations et la sécurité faisaient sa qualité.

Or, l'agitation inhabituelle de certaines de nos banlieues en novembre dernier a desservi l'image de marque de notre pays. Pour pallier les effets de cette situation, vous avez rapidement conçu et lancé une campagne de prévention et de communication concentrée sur deux mois et vous l'avez dotée d'un crédit d'un million d'euros. Vous avez confié le pilotage de cette campagne à Maison de la France, qui, aussitôt, a mené des actions en direction des professionnels, du grand public et des différentes catégories socioprofessionnelles en utilisant les supports médiatiques les plus adaptés à chacun d'entre eux et en tenant compte de la sensibilité culturelle des clientèles étrangères.

Maison de la France s'est appuyée sur son solide réseau d'agences et sur l'utilisation du support en ligne, comme le nécessitait l'urgence de son intervention.

Un député du groupe socialiste. Et la question ?

Mme Arlette Franco. Pourriez-vous présenter à la représentation nationale, monsieur le ministre, d'une part, les principaux éléments du bilan de la politique du tourisme conduite en 2005 et, d'autre part, la manière dont s'insère la politique à moyen terme - notamment en ce qui concerne la lutte contre le chômage et l'égalité des chances - dans celle du Gouvernement définie par le Premier ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Allô, Léon ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

M. Léon Bertrand, *ministre délégué au tourisme*. Madame la députée, vous avez raison, la campagne lancée, à ma demande, par Maison de la France dans un but préventif, a été une opération exceptionnelle, rapide et réactive. Un million d'euros a été dégagé et, au moment où je parle, une grande bache publicitaire est déployée sur l'une des plus grandes avenues de Pékin.

L'activité touristique de notre pays a connu, en 2005, une légère hausse de fréquentation - 75,2 millions de touristes - et, surtout, une croissance de 3,5 % des recettes - vous l'avez rappelé, 34 milliards d'euros. Cette année a confirmé le retour des clientèles américaine et japonaise et l'arrivée progressive des touristes chinois. Concernant l'emploi, 200 000 entreprises, dont 90 % sont des PME, ont, bien sûr, bénéficié pleinement des dispositions récentes. Par ailleurs, les principales fédérations professionnelles, vont signer des conventions d'objectifs, en la matière, avec mon département ministériel. On le voit bien, le tourisme est l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois : un million d'emplois directs et un million d'emplois indirects ; 22 000 salariés recrutés dans le seul secteur de l'hôtellerie et de la restauration durant les neuf premiers mois de 2005.

Mais aujourd'hui, la France, première destination mondiale, est confrontée à la montée de la concurrence. Il faut

donc veiller à fidéliser la clientèle en améliorant notre valeur ajoutée. Nous faisons, pour cela, le pari de la qualité. Depuis trois ans, la politique du tourisme s'attache à fédérer et à renforcer les démarches de qualité des professionnels afin qu'ils offrent des prestations conformes aux nouvelles exigences de la clientèle. La qualité, c'est la richesse de notre territoire. C'est aussi un axe de développement privilégié pour les destinations de l'outre-mer qui sortent du modèle monobalnéaire. Mais le tourisme représente aussi un instrument de réduction de la " fracture territoriale " et donc de rééquilibrage en faveur des territoires ruraux. À cet égard, les pôles d'excellence rurale vont dynamiser les filières touristiques existantes et en créer de nouvelles. Pour toutes ces raisons, le tourisme est bien au coeur des priorités du Gouvernement. Cohésion territoriale, cohésion sociale, égalité des chances : là réside toute l'ambition que j'ai pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2456

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2006